



14ème législature

Question N° : 100416	De M. Jacques Cresta (Socialiste, écologiste et républicain - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique et innovation		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > télécommunications	Tête d'analyse > Internet	Analyse > cybercriminalité. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 01/11/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du numérique et de l'innovation, sur les attaques de type « déni de service ». Fin octobre 2016, les plus grandes sociétés du web ont subi une attaque informatique de grande ampleur qui a nui à leur bon fonctionnement. Cette attaque de type « déni de service » consiste à saturer le service de connexion pour le rendre inaccessible. Les sociétés françaises ne sont pas à l'abri de telles attaques, ainsi la société française OVH en a été victime en septembre 2016. Les spécialistes de la cybersécurité indiquent que ces attaques sont les prémices d'attaques plus globales, qui ont pour vocation de tester les défenses des entreprises. Il souhaiterait connaître les mesures prises par la France, ainsi qu'au plan européen, afin de se prémunir ou de se préparer à de telles attaques, qui pourraient avoir des incidences sur la vie quotidienne des citoyens au vu de la place toujours plus importante prise par les nouvelles technologies dans la vie des Français.